



Rotary



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Convention de partenariat

2015 – 2018

Entre

L'académie d'Amiens

et

Les Rotary Districts 1520, 1670 et 1770

Entre les soussignés :

L'académie d'Amiens,
représentée par **Madame Valérie CABUIL**, Recteur de l'académie d'Amiens et Chancelier des
Universités,
d'une part,

et

Le Rotary District 1520

représenté par :

Monsieur Philippe-André HENAUT, Gouverneur 2015-2016,
Monsieur Jean Pierre ENGELEN, Gouverneur 2016-2017,
Monsieur Patrice GADROY, Gouverneur 2017/2018,

Le Rotary District 1670

représenté par :

Monsieur Jean-Pierre BOTTINELLI, Gouverneur 2015/2016,
Monsieur Philippe EVRARD, Gouverneur 2016/2017,
Monsieur Jacques DUVAL, Gouverneur 2017/2018,

Le Rotary District 1770

représenté par :

Monsieur Claude SIX, Gouverneur 2015/2016,
Monsieur Denis RHODE, Gouverneur 2016/2017,
Monsieur Jean DELAS, Gouverneur 2017/2018,
d'autre part

Il a été expressément convenu et arrêté ce qui suit :

PREAMBULE

L'académie d'Amiens souhaite renforcer sa coopération avec le monde du travail notamment dans les domaines de la formation professionnelle, de l'enseignement général de l'enseignement professionnel et technologique, de l'apprentissage, de l'orientation et l'insertion des jeunes, ainsi que ceux de la promotion des sciences et technologies, de la prévention de l'illettrisme, et de la formation des personnels.

Les Rotary Districts 1520, 1670, 1770 ont pour objectif premier de mettre à profit leur expertise et leurs réseaux pour servir l'intérêt général. Dans un district géographique donné, de par son organisation en clubs locaux, il agit comme une union de professionnels (cadres, entrepreneurs, artisans, professions libérales, fonction publique, etc.) mettant les connaissances et compétences de ceux-ci au service de toute forme d'actions susceptibles de concourir au développement économique et social de sa communauté environnante.

Dans ce contexte, les parties souhaitent améliorer la formation des jeunes, contribuer à une meilleure connaissance des métiers et des qualifications attendues et faciliter ainsi leur insertion professionnelle.

Les parties conviennent ce qui suit :

1- AXES DE COLLABORATION

1.1 Prévention de l'illettrisme

En 1986, le Rotary International a fait de l'alphabétisation et de la lutte contre l'illettrisme l'une de ses priorités, parce qu'il les considère comme des conditions essentielles de l'épanouissement humain et de la paix dans le monde. Les clubs Rotary des trois Districts pourront mandater leurs membres ainsi que des volontaires pour favoriser des projets qui offriront de nouvelles chances à ceux en difficulté quant à la maîtrise de la langue française, maîtrise qui constitue le premier objectif du socle de compétences de la scolarité obligatoire.

1.2 Promotion des sciences et technologies

L'objectif premier de la scolarité obligatoire est l'acquisition de connaissances, de compétences et de culture du socle commun par tous les élèves. A ce titre l'apprentissage des mathématiques, des sciences et de la technologie sont pleinement concernées. Ces disciplines permettent aux élèves d'agir et de choisir dans la vie quotidienne, de penser et de conceptualiser et, plus généralement, de mieux comprendre le monde qui les entoure. C'est une priorité pour laquelle l'académie d'Amiens se mobilise et qui est inscrite dans l'axe 2 du projet académique.

Les Rotary Districts 1520, 1670 et 1770 pourront mandater leurs membres pour accompagner les projets de promotion des sciences et technologies mis en œuvre dans les établissements.

Des actions spécifiques pourront être organisées entre l'académie d'Amiens et les Rotary Districts 1520, 1670 et 1770 dans le cadre des différents concours et actions nationales ou régionales que l'académie d'Amiens soutient et encourage.

1.3 Information sur les métiers et les professions

Conformément à leur vocation, les clubs Rotary des Districts 1520, 1670 et 1770 pourront mandater leurs membres afin qu'ils interviennent bénévolement auprès d'élèves pour témoigner de leur profession dans le cadre général du « parcours Avenir » conformément à l'arrêté du 1^{er} juillet 2015 et plus spécifiquement auprès des élèves de l'option ou du module de découverte professionnelle (option DP3 ou module DP6 de la 3^{ème} préparatoire professionnelle).

Au lycée, principalement en classe de 2^{nde}, dans le cadre de « l'accompagnement personnalisé - aide à l'orientation » ou/et des enseignements d'exploration, des professionnels - ressources pourront intervenir sur les métiers et professions accessibles à l'issue de l'université, d'une grande école ou d'un BTS dans le cadre du volet orientation du projet d'établissement et après concertation avec les professeurs référents. Ce travail pourra se prolonger en classe de 1^{ère} et de terminale.

Des actions spécifiques d'information sur les métiers et les professions à destination des personnels de l'éducation nationale (chefs d'établissements, enseignants et conseillers d'orientation-psychologues) pourront être organisées entre l'académie d'Amiens et les Rotary clubs des Districts 1520, 1670 et 1770 dès lors que cela peut faciliter ensuite l'aide à l'orientation des élèves.

L'ensemble de ces actions s'inscrivent dans l'esprit de l'arrêté du 1^{er} juillet 2015 relatif au « parcours Avenir » et devront être formalisées et portées auprès des différentes instances de l'établissement, notamment devant les conseils d'enseignement, le conseil pédagogique et le conseil d'administration.

1.4 Projets pédagogiques

Les clubs Rotary pourront mandater leurs membres pour qu'ils parrainent des projets pédagogiques, tels que des projets de « mini-entreprise » et apportent leur expertise et savoir-faire aux élèves.

Des actions spécifiques à certains territoires pourront être menées entre des établissements scolaires et les Rotary clubs des Districts 1520, 1670 et 1770 en fonction

des besoins exprimés entre autres dans les Comités Locaux École Entreprise dans lesquels s'inscrivent les pôles de stages depuis la rentrée 2015.

(Comité Local École Entreprise (CLEE) : lieu privilégié de rencontres et d'échanges entre l'Éducation Nationale et le tissu économique local ; Pôles de stages : adossés aux CLEE ont vocation à mutualiser et à développer les offres de stages au bénéfice de tous les élèves).

1.5 Participation à des actions diverses facilitant l'insertion professionnelle

A l'initiative de l'académie d'Amiens ou sur demande spécifique des établissements, les District 1520, 1670 et 1770 solliciteront leurs clubs locaux concernés pour proposer l'aide de leurs membres, dans la limite des possibilités d'investissement bénévole de ces derniers.

Les actions visées pourront être diverses :

- Participation à des jurys, à des comités d'expert, à des groupes de réflexion ;
- Aide à une insertion personnalisée ou accueil en stage pour les élèves dès lors qu'ils pourront bénéficier des compétences et du potentiel relationnel des membres des clubs des Rotary Districts 1520, 1670 et 1770 ;
- Aide à la rédaction de CV et simulation d'entretiens d'embauche.

1.6 Action professionnelle

Les différents prix et concours de l'action professionnelle – **Concours de l'avenir professionnel (travail manuel), Concours d'expression orale, Concours des jeunes talents de la musique, Concours des métiers de bouche, Prix de l'Éthique professionnelle** - initiés au niveau local régional ou national ont pour objectif de valoriser les projets développés par les élèves et étudiants pendant leur cursus scolaire.

Ces objectifs seront relayés par les services du rectorat auprès des établissements concernés. Il en sera de même pour les différentes aides ou stages organisés par le Rotary : Bourses du Rotary, Stages de formation au leadership (RYLA).

1.7 Echanges scolaires et/ou culturels

Le premier des six axes stratégiques du Rotary International est la formation, l'éducation et les activités pour la paix, la prévention et la résolution des conflits. Depuis de nombreuses années, le Rotary encourage les clubs à pratiquer des échanges culturels de jeunes. L'académie d'Amiens peut appuyer ces échanges culturels en informant les responsables d'établissement des possibilités qu'offre le Rotary avec l'envoi dans un pays étranger d'un jeune scolaire et en contrepartie la scolarisation d'un jeune venant d'un autre pays. L'académie d'Amiens en lien avec le Rotary s'assurera de la re-scolarisation du jeune à son retour pour la poursuite de ses études. Concernant les aspects plus spécifiques que revêtent les échanges scolaires d'un an ou d'échanges familiaux d'été, ils devront faire l'objet d'un cahier des charges qui sera établi en lien avec les établissements scolaires concernés.

1.8 Protection de l'Enfance et de la Jeunesse

L'objectif visé est la prévention et la lutte contre toute forme d'addiction (drogue, alcool, tabac, etc.) et de risques personnels (violence, racket, attouchement, etc.) auxquelles sont exposées l'enfance et la jeunesse d'une région et/ou d'un secteur.

Cette action associe et se réalise en concertation et en complémentarité avec les initiatives déjà menées dans les établissements scolaires. Elle pourrait concerner les enseignants, les associations existantes, les parents, les Administrations, la Police, la Gendarmerie, les membres des ROTARY clubs, leurs partenaires, etc., présents sur un secteur géographique déterminé par les ROTARY clubs qui souhaitent investir leurs membres dans cette action de Protection de l'Enfance et de la Jeunesse.

2- COMMUNICATION

L'académie d'Amiens assurera la diffusion de la présente convention auprès des établissements scolaires et des coordonnateurs de bassin en les informant de l'aide potentielle dont ils pourront bénéficier en sollicitant les Rotary clubs locaux.

Les Districts 1520, 1670 et 1770 assureront de même la diffusion de la présente convention auprès de leurs clubs locaux et les solliciteront pour qu'ils se fassent connaître auprès des coordonnateurs de bassin et leur proposent leur aide.

Chaque partie s'engage à mentionner la participation de l'autre partie dans toute opération de communication externe qu'elle pourrait réaliser concernant les actions effectuées au titre du présent partenariat.

3- DISPOSITIF DE SUIVI

La mise en œuvre, le suivi, l'animation de la convention académique sont confiés par les signataires de la présente à un comité de pilotage.

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an. Il est composé de représentants désignés par les signataires de la convention.

4- DISPOSITIONS FINALES

4.1 Gratuité

Compte tenu des objectifs du Rotary rappelés en préambule et du caractère bénévole de l'implication de ses membres, l'ensemble du partenariat visé par la convention est mis en œuvre à titre gratuit.

4.2 Déontologie

Les membres du Rotary sont tenus strictement au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits et les informations dont ils auraient eu connaissance au cours de l'exécution de la présente convention. Leurs interventions se situent en appui des acteurs de l'Education nationale.

4.3 Assurance

Le Rotary justifie d'une police d'assurance garantissant la responsabilité civile individuelle y compris dans le cadre des activités concernées.

4.4 Intervention dans les établissements

Le partenariat entre un Rotary club des District 1520, 1670 et 1770 et un établissement scolaire pourra être formalisé par une convention spécifique.

4.5 Règlement d'un litige

Les cosignataires s'engagent à se réunir si un litige sérieux survient et à en examiner attentivement tous les termes, avant d'avoir recours à la procédure de résiliation prévue dans le cadre de la présente convention.

4.6 Durée de la convention

La présente convention prend effet à la date de la signature. Elle est conclue pour une durée de trois ans et ses dispositions demeurent applicables à titre provisoire durant la période de négociation en vue de son renouvellement. Elle ne peut être renouvelée par tacite reconduction et devra faire l'objet d'une nouvelle demande six mois avant la date d'expiration.

Chacun des partenaires pourra résilier la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception sous réserve du respect d'un préavis de trois mois.
Dans tous les cas, les actions déterminées pour l'année scolaire en cours seront menées à leur terme pour ne pas pénaliser les élèves et les étudiants.

Fait en quatre exemplaires originaux, à Noyon, le 4 mars 2016

Le Recteur de l'académie d'Amiens,
Chancelier des Universités
Valérie CABUIL



Les Gouverneurs du Rotary District 1520

Philippe André HENAUT

Jean Pierre ENGELEN

Patrice GADROY

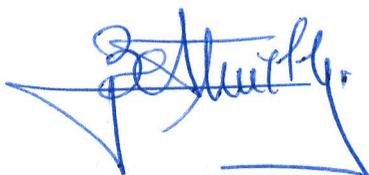


Les Gouverneurs du Rotary District 1670

Jean-Pierre BOTTINELLI

Philippe EVRARD

Jacques DUVAL



Les Gouverneurs du Rotary District 1770

Claude SIX

Denis RHODE

Jean DELAS

